

# Règlement du jeu concours « Calendrier de l'Avent »

Du 01/12/2021 jusqu'au 24/12/2021

## Article 1 : Organisation du Jeu

Tricotage des Vosges, Société anonyme à conseil d'administration, au capital social de 750 000 €, dont le siège social est situé 2 Rue Du Jumelage 88120 Vagney, inscrite au RCS d'Epinal sous le numéro B398356246, ci-après dénommée la « Société organisatrice », représentée par Mr Vincent Marie, Président du directoire, organise du 01/12/2021 jusqu'au 24/12/2021 un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Calendrier de l'Avent » (ci-après dénommé le « Jeu »). Le Jeu sera mis en ligne sur le site de Bleuforêt, à l'adresse <https://www.bleuforet.fr/fr> et accessible via des communications sur les pages des comptes Facebook et Instagram de Bleuforêt.

## Article 2 : définitions

Dans le présent règlement, chacune des expressions ci-dessous aura la signification précisée dans sa définition : « Inscription » : opération par laquelle le visiteur qui souhaite participer au Jeu « Calendrier de l'Avent » doit remplir un formulaire d'inscription sur le site internet [www.bleuforet.fr](http://www.bleuforet.fr) aux termes duquel il et indique son nom, son prénom et son adresse email, puis, d'autre part gratter un ticket numérique (qui se présente sous la forme d'une case), pour savoir s'il a gagné ou non, et devient Participant. « Participant » : personne qui s'inscrit au Jeu proposé par la Société organisatrice sur le Site. « Site » : le site web édité par BLEUFORÊT sur lequel le Jeu est mis en ligne, accessible à l'adresse URL <https://www.bleuforet.fr/>

## Article 3 : Conditions générales de participation

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite...) ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par la Société organisatrice. La participation est ouverte à toute personne domiciliée en France métropolitaine. La participation au Jeu n'est pas ouverte aux membres du personnel de la Société organisatrice et de leurs parents directs. Le Participant sera amené à s'inscrire pour participer au Jeu en remplissant un formulaire d'inscription aux termes duquel il fera figurer les informations nécessaires à son identification (prénom, nom et adresse email). De plus, afin de valider son Inscription, il sera nécessaire que le participant coche la case attestant de l'acceptation du règlement. Tout Participant ne peut jouer qu'une seule fois par jour. Dans ces conditions il ne pourra gagner qu'une seule fois par jour au cours du Jeu. À toutes fins utiles, il est précisé que le Participant pourra gagner plusieurs fois au cours du Jeu, chaque jour où il aura joué. Le Participant est informé et accepte que les informations renseignées lors de son Inscription valent preuve de son identité. Le Participant s'engage à compléter de bonne foi les informations qui lui sont demandées lors de son Inscription et à transmettre à la Société organisatrice des informations exactes. Le Participant doit renseigner l'ensemble des zones de saisie excepté celles mentionnées comme n'étant pas obligatoires. Toute Inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi enregistrement. Sur toute la période de Jeu, les informations faisant foi seront celles enregistrées sur le serveur dédié au présent Jeu lors de l'Inscription.

## Article 4 : Présentation du Jeu gratuit sans obligation d'achat avec sélection des gagnants par un tirage au sort

Principe du Jeu : le Participant est amené à s'inscrire en renseignant son prénom, son nom et adresse email sur un formulaire en ligne, puis en grattant à l'aide de sa souris, le visuel qui s'affichera à l'écran. Lors de l'Inscription au Jeu, le Participant doit accepter le règlement du Jeu. Le présent règlement est accessible via un lien figurant sur la même page que le formulaire d'inscription. La participation au Jeu amènera le Participant à savoir s'il a gagné ou perdu immédiatement en grattant à l'aide de sa souris, grâce à un visuel qui s'affichera à l'écran, explicitant « perdu » ou « gagné ». Il pourra jouer pour tenter

de gagner un produit 100% Made in France proposé par un partenaire de la Société Organisatrice à l'issue du Jeu :

Date de mise en jeu	Marque partenaire	Lot	Prix unitaire
01/12/2021	Tradition des Vosges	Un lot de serviettes	93€
02/12/2021	Alvadiem	Coffret huile sèche, philomiel, crème main réparatrice	19,10€
03/12/2021	Payote	Espadrille chausson	49€
04/12/2021	Bleuforêt	Coffret	25-45€
05/12/2021	Les nœuds du paps	Coffret nœud pap + 3 clips	59€
06/12/2021	Le pyjama Français	Pyjama homme renaissance	194€
07/12/2021	Le chic Français	Ceinture	59€
08/12/2021	Garnier Thiebaut	Plaid	79€
09/12/2021	Bleuforêt	Coffret	25-45€
10/12/2021	Airpurelabs	Purificateur d'air	99,90€
11/12/2021	En cours	En cours	En cours
12/12/2021	La coque en bois	Coque téléphone	35-40€
13/12/2021	Manore	Bijoux	40€
14/12/2021	Grand rue	Ceinture	70€
15/12/2021	Bleuforêt	Coffret	25-45€
16/12/2021	Bag affair	Porte passeport	45€
17/12/2021	En cours		
18/12/2021	En cours		
19/12/2021	En cours		
20/12/2021	En cours		
21/12/2021	En cours		
22/12/2021	En cours		
23/12/2021	Parapluie de Cherbourg	Parapluie antibourrasque	139€
24/12/2021	Bleuforêt	Un semainier	75€

Chacun des lots gagnants susvisés possède une date et une heure de gain précise chaque jour définie aléatoirement (ci-après l'« Instant Gagnant »). Pour gagner, le Participant doit être celui qui participe au Jeu au moment le plus proche de l'Instant Gagnant, au moins une seconde après l'heure prévue. Si, au cours d'un ou plusieurs jours durant la période du Jeu, aucun Participant ne venait à participer au Jeu entre l'heure définie comme étant l'Instant Gagnant et minuit, il n'y aurait aucun gagnant ce jour-là.

#### Article 5 : Obtention des lots

À l'issue du Jeu organisé par la Société organisatrice, les Participants recevront un mail à l'adresse qu'ils ont donné leur indiquant comment bénéficier de leur lot. Les Participants devront alors communiquer leur adresse postale et leurs coordonnées téléphoniques (pour le transporteur) à la Société organisatrice afin que celle-ci puisse leur envoyer leurs lots. Les lots étant des produits de la marque partenaire seront envoyés directement par celle-ci, après que la société organisatrice ait communiqué uniquement les coordonnées d'expédition du lot gagnant. L'adresse postale communiquée ne sera utilisée qu'aux fins d'acheminement des lots. En cas de non réponse d'un Participant dans un délai de 3 (trois) semaines calendaires à compter du mail envoyé par la Société organisatrice les informant de leur gain, le lot sera remis en jeu et attribué à un autre Participant. La Société organisatrice ne saurait être tenue responsable des retards et/ou des pertes en cours d'acheminement du fait des services postaux ou des transporteurs, ni de destruction totale ou partielle des lots par ce type de transport ou en cas de dysfonctionnement de ces services, ou pour tout autre cas fortuit. Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du Participant, la Société organisatrice n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque lot au Participant bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription, s'il a manifestement, et par n'importe

quel moyen, réussi à fausser le résultat du jeu ou ne s'est pas conformé au présent règlement. Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement (il est entendu toutefois que la Société organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment aux lots proposés, d'autres lots d'une valeur équivalente). La Société organisatrice se réserve la faculté de modifier, à tout moment et sans préavis, la liste des lots offerts. Toute modification fera l'objet, dans la mesure du possible, d'une notification au Participant. Dans les cas où les lots mis en jeu ne seraient plus disponibles pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société organisatrice, cette dernière s'engage à remplacer ces lots par des lots de nature et de valeur équivalente.

## **Article 6 : Données à caractère personnel**

Nous vous informons de l'usage que nous faisons des données à caractère personnel que nous recueillons lorsque vous remplissez le formulaire d'Inscription mis à votre disposition pour participer au Jeu. Le responsable du traitement des données est Tricotage des Vosges, Société anonyme à conseil d'administration, au capital social de 750 000 €, dont le siège social est situé 2 Rue Du Jumelage 88120 Vagney, inscrite au RCS d'Epinal sous le numéro B398356246 .Le terme « données à caractère personnel » désigne les informations personnelles permettant de vous identifier directement ou indirectement, tel que vous avez accepté de nous les communiquer.

### • Catégories de données collectées et finalités de traitement

Lors de l'Inscription des Participants, les données collectées par Tricotage des Vosges sont les suivantes : nom, prénom et adresse email. Les informations communiquées par les Participants dans le cadre de leur Inscription au Jeu feront l'objet d'un traitement informatique par Tricotage des Vosges, aux fins d'enregistrer les participations, d'informer les gagnants du résultat du Jeu et leur envoyer leurs lots. Le cas échéant, pour recevoir votre gain, TRICOTAGE DES VOSGES collectera également votre adresse postale. Cette information ne sera traitée par TRICOTAGE DES VOSGES qu'aux fins d'envoi de votre gain.

### • Destinataire des données

TRICOTAGE DES VOSGES ne commercialise ni ne loue vos données à caractère personnel à des tiers. Pour les participants ayant coché la case « j'accepte de recevoir des informations par mail », les données collectées sont exclusivement destinées à TRICOTAGE DES VOSGES. Pour les participants ayant coché la case « j'accepte de recevoir les offres des partenaires », les données collectées seront exclusivement destinées à nos partenaires participant au calendrier de l'avent. Certaines de vos données sont susceptibles d'être communiquées à des sous-traitant de manière strictement confidentielle et cryptée. Ces entreprises extérieures avec qui nous sommes contractuellement liées s'engagent contractuellement à garantir un niveau de sécurité et de confidentialité de vos données dans des conditions conformes à la réglementation applicable aux données à caractère personnel (et notamment conformément au Règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, règlement général sur la protection des données dit « RGPD »).

### • Durée de conservation

Vos données personnelles sont conservées pour la durée nécessaire à la finalité de leur traitement.

### • Sécurité et confidentialité

TRICOTAGE DES VOSGES prend toutes précautions utiles pour préserver la sécurité de vos données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès. TRICOTAGE DES VOSGES met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés.

### • Transfert des données

TRICOTAGE DES VOSGES ne procède à aucun transfert de données personnelles vers les pays non membres de l'Union Européenne ni de l'Espace Economique Européen.

- Mise en œuvre de vos droits

En application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel (et notamment conformément au Règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, règlement général sur la protection des données dit « RGPD »), vous disposez des droits suivants :

- droit d'accès, pour connaître les données personnelles qui vous concernent, en écrivant à l'adresse électronique [consommateur@bleuforet.fr](mailto:consommateur@bleuforet.fr). Dans ce cas, avant la mise en œuvre de ce droit TRICOTAGE DES VOSGES peut demander une preuve de votre identité afin d'en vérifier l'exactitude ;

- si les données à caractère personnel que TRICOTAGE DES VOSGES détient sont inexactes, vous pouvez demander la mise à jour de ces informations en écrivant à l'adresse électronique [consommateur@bleuforet.fr](mailto:consommateur@bleuforet.fr) ;

- vous pouvez à tout moment demander la suppression de vos données à caractère personnel, en écrivant à l'adresse électronique suivante [consommateur@bleuforet.fr](mailto:consommateur@bleuforet.fr) ;

- vous disposez d'un droit à la portabilité des données vous concernant ;

- vous pouvez demander une limitation du traitement vous concernant, en écrivant à l'adresse électronique suivante: [consommateur@bleuforet.fr](mailto:consommateur@bleuforet.fr); Vous pouvez nous communiquer vos directives relatives au sort des données personnelles vous concernant en cas de décès, en écrivant à l'adresse électronique suivante : [consommateur@bleuforet.fr](mailto:consommateur@bleuforet.fr). Vous pouvez également exercer vos droits sur demande écrite en adressant un courrier à : TRICOTAGE DES VOSGES - Service Marketing – Jeu concours « Calendrier de l'Avent » - 54 Rue Etienne Marcel – 75002 Paris En cas de non-respect de vos droits, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## **Article 7 : Responsabilité**

La responsabilité de la Société organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés. La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de lots d'un Participant. La Société organisatrice informe que, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations. La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal. La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant. La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement lié à une erreur humaine ou à un problème d'origine électrique. La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler ce concours si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre. La Société organisatrice fera ses efforts pour permettre un accès au jeu présent dans le Site à tout moment, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La Société organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour ou de maintenance interrompre l'accès au Site et au jeu qu'il contient. La Société organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

## **Article 8 : Respect des règles**

Participer au Jeu gratuit « Calendrier de l'Avent » implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Participants. Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme

au respect des principes du Jeu et du présent règlement. La Société organisatrice se réserve le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement. La Société organisatrice se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du Jeu avec sélection par tirage au sort. La Société organisatrice pourra décider d'annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. La Société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux gagnants. Convention de preuves : Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de la Société organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu par la Société organisatrice.

### **Article 9 : Modification du règlement**

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du Jeu et les gains attribués, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau Internet et de la politique commerciale de la Société organisatrice. Chaque modification fera l'objet d'un avenant au règlement publié sur la page du Site.

### **Article 10 : Consultation du règlement**

Ce règlement peut être consulté à tout moment sur le Site, pendant toute la durée du Jeu.

### **Article 11 : Litiges**

La loi qui s'applique est la loi française. Tout litige né à l'occasion du présent Jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.